## Élection des membres des chambres d'agriculture

Date de clôture du scrutin : 31 janvier 2019

Demande d'inscription sur la liste électorale des électeurs individuels

## à adresser avant le 15 septembre 2018 :

à la Commission d'établissement des listes électorales (CELE) siégeant à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, bureau des élections – 5 rue Leblanc – 75911 Paris cedex 15

Je soussigné(e) (nom et prénoms)  nom d'usage		
nationalité (1)	résidant à .	département
demande à être i	inscrit(e) sur la liste	électorale de la commune de
pour les élection	ns des membres de la	a chambre départementale d'agriculture dans le <b>collège</b> des <sup>(2)</sup> :
☐ J'at élector ☐ J'at	tteste respecter les con rale (3)	ditions fixées par le code électoral pour être inscrit sur une liste ditions fixées par le code électoral pour être inscrit sur une liste a condition de nationalité (4)
Mon lieu de trav	ail effectif est situé	dans la commune de (5)
Je joins à la prés	sente demande les pi	ièces suivantes : (6)
		Fait àlele
européenne (art (2) 1" collège : chefs 2 <sup>ène</sup> collège : prop 3 <sup>ène</sup> collège : - a)	ticle R. 511-8 du code rural d'exploitation et assimilés priétaires et usufruitiers (ex salariés de la production a	ploitants ou non)
4 <sup>kme</sup> collège : anci	salariés des groupements ; ens exploitants et assimilés	rotessionnets agricoles 6.
Marian Marian	s de nationalité française.	
	ants d'un État membre de l	
A STATE OF THE STA		nscription sur la liste électorale de l'un des collèges de salariés.
- Pour les person		de protection sociale agricole doit être joint tout document attestant une affiliation à ce itions remplies pour le collège demandé).

 Pour les personnes demandant leur inscription dans le collège des propriétaires et usufruitiers doit être jointe toute pièce attestant de la propriété de (s) parcelle (s) relevant du statut du fermage (avis d'imposition foncière) et le bail écrit (à défaut de bail écrit, une

attestation sur l'honneur signée des 2 parties : bailleur et preneur).